

CONSEIL MUNICIPAL

17 mars 2022

COMPTE-RENDU

MAIRIE DE BAGNOLET

Seine-Saint-Denis

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 17 mars 2022 (article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars 2022 à 19 h 34, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Tony DI MARTINO, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vendredi 04 mars 2022.

Présents:

Tony DI MARTINO, Olivier TARAVELLA, Edouard DENOUEL, Emilie TRIGO, Gyöngyi BIRO, Cédric PAPE, Yasmina SADOUD, Chawqui HADDAD, Edith FELIX, Grégoire DE LAGASNERIE, Anne GERVAL, Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Valérie BILLE, Hamid CHAIR (à partir du point 220317 05), Abdelkrim KARMAOUI, Jean-Claude OLIVA, Mahamadou SYLLA, Manon CHRETIEN, Mona BELLIL, Laurent JAMET, Mohammed DJENNANE, Angéline DESBORDES-SILLY, Pierre VIONNET, Solenne LE BOURHIS

Absents excusés, ont donné procuration:

Elhame CHAIR a donné pouvoir à CHRETIEN Manon, Vassindou CISSE a donné pouvoir à OLIVA Jean-Claude, Brahim AKROUR a donné pouvoir à GERVAL Anne, Merle-Anne JORGE a donné pouvoir à TRIGO Emilie, Yalana DINO a donné pouvoir à DI MARTINO Tony, Anne DE RUGY a donné pouvoir à KARMAOUI Abdelkrim, Frédéric GABIN a donné pouvoir à DENOUEL Edouard, Ndeye Marieme DIOP a donné pouvoir à FELIX Edith, Câline TRBIC a donné pouvoir à PAPE Cédric, Ihsen OUNISSI a donné pouvoir à TARAVELLA Olivier, Zohra KEHLI a donné pouvoir à DE LAGASNERIE Grégoire, Claire LAURENCE a donné pouvoir à VIONNET Pierre, Raquel GARRIDO a donné pouvoir à LE BOURHIS Solenne, Sébastien STAELENS a donné pouvoir à DESBORDES-SILLY Angéline

Absent:

Hamid CHAIR (jusqu'au point 220317 04)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Manon CHRETIEN** a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

220317 01 Compte-rendu du Conseil municipal du 03 février 2022

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITÉ DE

DE 30 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires) **ET 8 ABSTENTIONS** (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

<u>Article unique</u> : d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 03 février 2022.

220317 02 Avenant n°1 au contrat d'assurance responsabilité civile

Sur le rapport d'Olivier TARAVELLA, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'approuver l'avenant n°1 au marché d'assurance responsabilité civile de la ville avec la société SMACL Assurances.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

<u>Article 3</u> : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

220317 03 <u>Protocole transactionnel avec M. NGUYEN VAN NHIEU</u> André suite à un sinistre sur le domaine public

Sur le rapport d'Olivier TARAVELLA, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'accepter l'indemnisation de Monsieur NGUYEN Van Nhieu André pour un montant de 239,40 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le protocole transactionnel afférent.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel afférent.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la commune.

220317 04 <u>Protocole transactionnel avec M. SACKO Megui suite à un</u> sinistre sur le domaine public

Sur le rapport d'Olivier TARAVELLA, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'accepter l'indemnisation de Monsieur SACKO Megui pour un montant de 110,89 € T.T.C.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel afférent.

<u>Article 3</u>: de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

220317 05 Présentation du Rapport Social Unique 2020 (RSU)

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE

<u>Article unique</u>: de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2020 suite à l'avis rendu par le Comité technique en date du 24 février 2022.

220317 06 Mise à jour du tableau des effectifs

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'approuver le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : de préciser que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

220317 07 Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3/2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984: adjoint(e) au directeur(trice) des finances

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'Attaché territorial exerçant les fonctions d'Adjoint.e au Directeur.trice des Finances par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° et/ou du II de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

<u>Article 2</u>: de préciser que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics.

La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial.

<u>Article 3</u>: de préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

220317 08 Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3/2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 : jardinier(e)

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'Adjoint technique territorial exerçant les fonctions de Jardinier.ère par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article 3-3/2° et/ou du II de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

<u>Article 2</u>: de préciser les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme suffisant et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics.

La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint technique territorial

<u>Article 3</u>: précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

220317 09 Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Sur le rapport d'Olivier TARAVELLA, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITÉ DE

DE 31 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires) **ET 8 ABSTENTIONS** (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

<u>Article unique</u>: de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget primitif 2022.

220317 10 Charte locale de relogement du NPNRU La Noue-Malassis

Sur le rapport de Mahamadou SYLLA, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITÉ DE

DE 31 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires) **ET 8 ABSTENTIONS** (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

<u>Article 1</u>: d'approuver la Charte locale de relogement du NPNRU La Noue-Malassis (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte locale de relogement du NPNRU La Noue- Malassis.

220317 11 Adhésion à l'expérimentation « Equip'Addict développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales addiction » en Ile-de-France

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'approuver la participation à l'expérimentation sur les microstructures menées par l'association PROSES.

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'inscription à cette expérimentation « Equip'addict développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales d'addiction ».

Article 3 : de préciser que les recettes seront inscrites au budget.

220317 12 <u>Convention avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis concernant les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le Centre Ressources en Santé Sexuelle ou Centre de Planification et d'Éducation familiale (CPEF)</u>

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'approuver la convention de délégation de la gestion d'activité de la Protection Maternelle Infantile et du Centre de ressources en santé sexuelle ou Planification Familiale.

Article 2 : de préciser que les recettes seront inscrites au budget communal.

Article 3: d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents afférents.

220317 13 <u>Convention d'objectifs et de moyens pour la participation financière du Conseil Départemental aux actions de prévention bucco-dentaire 2021</u>

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'approuver la convention d'objectifs et de moyens en matière d'amélioration de la santé bucco-dentaire.

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Départemental.

220317 14 Octroi d'un soutien financier à l'Ukraine via le Fond d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

Sur le rapport de Daouda KEITA, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: d'approuver la contribution d'un montant de 1000€ au Fond d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Article 2 : de préciser que les dépenses afférentes seront inscrites au budget de la Commune.

220317 15 <u>Vœu appelant à la paix et à la solidarité avec le peuple</u> d'Ukraine

Sur le rapport de Daouda KEITA, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

Article unique : d'approuver le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Manon CHRETIEN

LE MAIRE

Tony DI MARTINO